



Loyers impayés

Par Jen00

bonjour, j ai vendu le 18 mars 2024 un terrain agricole,que je loué a un agriculteur.je lui est vendu le terrain étant prioritaire.il me payer cette location une fois dans l année.et en 2023 il m'a payé l année complète le 26 octobre 2023.je lui est demande de me régler les mois de loyers dû avant la vente.de novembre à mars.sachant qu il n' y a que 18 jours pour mars.hors je reçois de sa part que 100eur.il conté pas les 2 mois de novembre et décembre.mais conte qu'à partir de janvier, février, et les 18 jours de mars.je ne comprends pas,je me renseigne auprès d un avocat,qui me confirmer que j ai bien raison.j envoie la capture d'écran comme preuve du résumé fait de l avocat à l agriculteur.et il ne veut rien faire.et veut de son côté se renseigner.bref tout cela pour retarder les choses.la il m envoie qu il n' a pas a me payer novembre et décembre.qu il s est renseigné auprès d'un juriste agricole.sans m envoyer de preuve, comme je l avez fait moi.bref comment faire,qui à tord,ou qui a raison.c est tout de même 80eur.merci pour vos réponses.jen.

Par Violet

Bonjour Jen00

Lorsque vous indiquez :

" je me renseigne auprès d un avocat, qui me confirme que j ai bien raison.j envoie la capture d'écran comme preuve du résumé fait de l avocat à l agriculteur.et il ne veut rien faire.et veut de son côté se renseigner.bref tout cela pour retarder les choses. la il m envoie qu' il n' a pas a me payer novembre et décembre.qu il s est renseigné auprès d'un juriste agricole.sans m envoyer de preuve, comme je l avez fait moi.bref comment faire,qui à tord,ou qui a raison.

Selon moi, c'est l'avocat qui a raison (il a respecté sa prestation de serment)

Prestation de serment avocat :

« Je jure, comme avocat, d'exercer mes fonctions avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Cordialement.

Par Jen00

Bonjour,violet, vous me dites que mon avocat a raison.oui mais l agriculteur me dit qu'il s est renseigné de son côté auprès d'un juriste de la fdsea spécialisé dans l agricole.sans me donner de preuve.il ne veut toujours rien faire.c est pour cela que je posé cette question, pour avoir une 2eme confirmation que j ai bien raison, qu'il me dois bien c est 2 mois de loyers, novembre et décembre.cordizlement.jen.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Nous sommes peut spécialisés dans ce domaine particulier, je vous conseille de prendre contact avec la chambre I9cale d'agriculture.

[url=https://chambres-agriculture.fr/cles-de-lagriculture/]https://chambres-agriculture.fr/cles-de-lagriculture/[/url]